



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 123616

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative, sur la grande précarité des jeunes de 18 à 25 ans. En effet, selon le rapport 2010 du Secours catholique, les 18-25 ans représentent 12 % des bénéficiaires des actions de cette association. Ce rapport indique en outre que 30,5 % des 18-25 ans sont sans ressources et que 40,2 % d'entre eux sont au chômage. Les étudiants en formation et les jeunes en recherche d'emploi qui ne bénéficient ni d'un soutien familial, ni d'un logement stable, représentent, eux, 21 % de cette tranche d'âge. Ces chiffres sont éloquentes et reflètent une réalité extrêmement grave et inquiétante pour l'avenir de notre pays. En outre, les trois facteurs qui soutenaient le passage du jeune vers l'âge adulte, famille, logement, emploi sont aujourd'hui extrêmement fragilisés, rendant l'autonomie des jeunes hypothétique voire impossible, accroissant ainsi leur pauvreté. Elle demande ce que le Gouvernement compte entreprendre pour faire face à cette situation alarmante.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123616

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2011, page 12738

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)